

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 69-290 /PR-SCG.
du 19 Novembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le
Référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- A compter du 20 Novembre 1969, le Docteur Daouda BADAROU,
Ministre des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Ministre de la
Santé Publique et des Affaires Sociales pendant l'absence de Me Benjamin
d'ALMEIDA.

Article 2.- A compter du 19 Novembre 1969, Mr Stanislas Yédomon KPOGNON,
Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, pendant
l'absence de Mr Emile-Louis PARAISSO.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel,-

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 -
Ministères 10 - SGM 10 -
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -